

Compte-rendu du conseil d'administration de l'ASL du 17.01.2017

Personnes présentes

Jean-Claude Levern Président
Françoise Leclerc Trésorière
Georges Sueur Secrétaire
Christine Roumilhac.....Secrétaire adjointe
Jean-Claude Miremont Membre
Daniel.Lecluze.....Membre
Yvain Blachère.....Membre

Absent excusé

Jean-Baptiste Forel Membre

François Méchin.....Expert-comptable de l'association

Points examinés

. Assurances Tennis

M. Méchin, suite à un courrier concernant la responsabilité civile demande à Yvain Blachère de revoir leur couverture exacte

. Evolution des statuts

Aucune réponse n'a été donnée par la mairie au courrier de ce 10 décembre dernier que le Président JC Levern lui a adressé. Succinctement il disait et proposait «....il serait préférable de repartir du texte existant et de nous indiquer les évolutions que vous souhaiteriez voir, article par article....», ceci pour pouvoir analyser plus aisément parallèlement les points entre les anciens et les nouveaux statuts.

Il semblerait selon une conversation en Mairie qu'a eue Yvain Blachère qu'il lui était dit que ce courrier avait été trouvé « déplacé et peu attendu » dans son esprit.

Ces échanges d'idées et suggestions ne pouvant être verbaux et devant faire l'objet d'une mise à plat écrite, le CA décide d'attendre, avant toute nouvelle réflexion, une réponse écrite pour progresser sur ce sujet.

. Procédure PEJ

Seules 3 sections semblent avoir répondu mais la plupart de celles-ci ne se sentent pas concernées car n'ayant pas ou peu d'enfants comme adhérents.
D'autre part, le questionnaire paraît trop long et détaillé.

Une réunion étant organisée à la mairie ce 25 janvier à 09h30 pour un point sur ce sujet, JC Levern s'y rendra, accompagné de Daniel Lecluze

Pour mémoire, Françoise Leclerc, de même n'a eu que 5 réponses au questionnaire de la mairie qu'elle a fait suivre aux sections, concernant la répartition des âges des adhérents de moins de 18 ans. Peu de celles-ci sont en fait concernées.

.Points divers Tennis.

Électricité

La mairie a présenté à la section un arriéré de 24.000,00 € d'impayés. Cela représente une dépense de 7.000,00 € annuelle.

Yvain Blachère, Président de la section tennis, a rencontré la mairie à ce sujet en décembre dernier et reconnaît que sujet est extrêmement flou et reste plutôt inquiétant

Il laisse entendre qu'il est prêt à régler ce montant annuel de 7000,00 € mais se refuse à payer l'arriéré car cela entraînerait la faillite de la section.

D'autre part au grand étonnement de l'ensemble des membres de notre conseil d'administration, le fait que la section ait à payer sa facture d'électricité concernant les bulles 6 et 7 ainsi que l'éclairage chauffage du club house ne repose sur aucune convention ou contrat défini avec la commune. Il serait souhaitable que celle-ci établisse une convention avec la section tennis.

Yvain Blachère ajoute toutefois qu'avec l'augmentation de la subvention passée de 25.000,00 € précédemment à 30.000,00 €, les comptes devraient être en équilibre, même en payant les 7.000,00 € d'électricité mais toutefois pas plus.

Le contrôle des consommations d'électricité s'avérant prévisionnellement nécessaire, Françoise Leclerc suggère que le tennis relève les compteurs pour plus de transparence.

.Masse salariale

Yvain Blachère se plaint également d'une rumeur circulant sur la masse salariale du tennis laissant entendre que celle-ci est trop importante, alors qu'elle n'a jamais été aussi faible, ceci depuis plusieurs années.

Il s'étonne également et émet des réserves sur la proposition de Mrs. Palewski et Namboutin, lors de leur rencontre en décembre dernier qui ont exprimé l'idée que la section Tennis de l'ASL pourrait déposer le bilan, licencier tous ses professeurs et les réembaucher en libéral pour mieux redémarrer

Le conseil et M. Méchin expriment leur étonnement quant à cette proposition..... !

. Assurances

Françoise Leclerc rappelle à chaque section non fédérée qu'une assurance responsabilité civile est obligatoire.

Jean-Claude Miremont responsable du bon suivi des assurances au sein de l'ASL va s'en inquiéter et fera un point sur celles-ci afin de savoir comment nos animateurs sont couverts à titre personnel ou par leur fédération.

Françoise propose à ce titre de réfléchir à une assurance flotte responsabilité civile globalement pour l'association ASL

.Cnds

Françoise Leclerc rappelle qu'il faut attendre pour remplir les dossiers cette année. Les compteurs sont remis à zéro car liés aux olympiades durant 4 ans. r

.Musculation

Georges Sueur rappelle la proposition de la section muscu d'un certain tarif préférentiel annoncé pour les adhérents inscrits sur deux ou plusieurs sections à l'ASL.

Le risque évoqué d'une possibilité de gratuité ne peut être envisagé car il pourrait conduire à des abus vis-à-vis de cette section.

.Prochaine réunion

En mars

Le Président
Jean-Claude Levern

Le Secrétaire
Georges Sueur, assisté de Christine Roumilhac